

Groupe pour prise de note

1er groupe :

Prod

Tom alexandre, Fabien Barbet, Guillaume Berc, Quentin Bignolles, Valentine Branellec Romain Dorian, Aihah Edanh

2eme groupe :

Prod

Louise Godard, Julien Himpe, Lucas Isnard, Maurane Le Mellionec, Camille Leclair, Yannis Leger, Victor Mureau

3eme groupe :

Prod

Simon Nowakowski, Tanguy Payet, Stanislas Picoron, Salome Sahraoui, Marine Vanlerberghe

4eme groupe :

ISIS

Bastien Alves, Imane Amehri, Djouada Hissein Bichara, Noura Bouaissa, Bouthaina Doudouche

5eme groupe :

ISIS

Tristan Kuchler, Douae Lasri, Florian Legran, Cassandra Martinez, Donovan Pavan

6eme groupe :

Post-prod

Alex Bacquart, Matthieu Bastistella, Alexandre Cornet, Tristan Darras, Valentin Davre, Antoine Goudaert

7eme groupe :

Post-prod

Thomas Grabot, Nathan Hego, Benoit Kepczynski, Cecile Montanes, Simon Morand, Lucas Mutel,

8eme groupe :

Post-prod

Claire Pallandre, Emilien Rolland, Iseline Sanseau, Eddy Sarrasin, Milan Vicet, Guillaume Weider

Droit à son image

introduction



Droit à son image

introduction



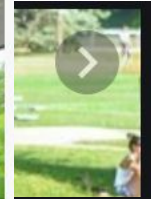
Droit à son image

introduction



Droit à son image

introduction



Droit à son image

introduction



Le parti néonazi grec Aube dorée qualifié d'"organisateur" de la foule exulte



actualité

Droit à son image

introduction

Personnage public



Droit à son image

introduction

Historique sur la chute du mur
de Berlin



Droit à son image

introduction

Historique sur la chute du mur
de Berlin



Droit à son image

introduction



Droit à son image

Personne protégée



Droit à son image

Personne protégée

une personne protégée



Droit à son image

Personne protégée

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile.



La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts.

Droit à son image

mineur



Autorisation des deux parents par écrit.

Droit à son image

mineur



Autorisation de tous les parents par écrit.

Droit à son image

Retrait de son image

Contacter le diffuseur

CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés)

Saisir un juge civil en référé

Porter plainte

Droit à son image

Sanctions pénales

Article 9 du Code Civil :
Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Art. 1382 du Code Civil : Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.





Droit à son image

Sanctions pénales

Article 226.1 et 226.2 du Code Pénal fixe le principe de l'Image dans un « lieu privé », Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

Est puni des mêmes peines le fait de conserver, porter ou laisser porter à la connaissance du public ou d'un tiers ou d'utiliser de quelque manière que ce soit tout enregistrement ou document obtenu à l'aide de l'un des actes prévus par l'article.

...

Droit à son image

Sanctions pénales



Art. 226-8 du Code pénal Est puni d'un an d'emprisonnement et de 100.000 francs d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention. (...)

Droit à son image

Filmer une personne sur la voie publique



Cela dépend.

Différencier prise de vue et diffusion

Droit à son image

Filmer une personne sur la voie publique



Cela dépend.

Différencier prise de vue et diffusion

Droit à son image

Une église



Lieu privé ou public ?

Droit à son image

Une plage privée



Lieu privé ou public ?

Droit à son image

Filmer une personne lors d'un événement



Droit à son image

Filmer une personne lors d'un événement



Le contexte de la publication de l'image répond-t-il à un intérêt légitime du public ?

Existe-t-il un lien direct entre l'image publiée et l'information qu'elle vient illustrer ?

Droit à son image

Filmer une personnesur son lieu de travail



Droit à son image

Filmer une personne sur son lieu de travail



Droit à son image

Lieu privée / lieu public

« Lieu privé :

l'endroit qui n'est ouvert à personne sauf autorisation de celui qui l'occupe d'une manière permanente ou temporaire ».

Def de La cours d'Appel de Besançon, arrêt datant du 5 janvier 1978

lieu public :

« un lieu accessible à tous sans autorisation spéciale de quiconque que l'accès en soit permanent ou subordonné à certaines conditions heures ou causes déterminées »

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Une chambre d'hospital ?

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Un bateau de croisière ?

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Une voiture ?

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Un transport en commun ?

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Une boulangerie ?

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Une pharmacie ?

Droit à son image

Lieu privée / lieu public



Une cellule de prison ?

Droit à son image

Les personnels pénitentiaires



ils sont soumis aux obligations de réserve

Droit à son image

Les personnes détenues



Article 41 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009

« Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion ou à l'utilisation de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification. »

Droit à son image

Pour réaliser une interview



Droit à son image

Photographier à des fins pédagogiques

Être et avoir

"On rit, on s'émeut, on s'implique, on apprend beaucoup. A voir absolument !" STUDIO

Quelque part au cœur de l'Auvergne, Nicolas Philibert nous fait découvrir l'aventure quotidienne d'une école à classe unique, qui réunit tous les enfants d'un même village, de la maternelle au CM2. Le maître accompagne cette petite communauté dans l'apprentissage de la vie avec son lot de questions, de blessures et de joies !

Nicolas Philibert - La ville Louvre, Le pays des sœurs, Le maître des choses - à filmé, pendant 10 semaines - de décembre 2000 à juin 2001 - la vie quotidienne de cette petite classe.

"Simple et lumineux" *Télérama*
 "Si vous aimez la grâce à l'état pur" *PREMIERE*
 "Être et Avoir est un Grand Film!" *Le Monde*

Prix Louis Delluc 2002
 Meilleur film français de l'année

CE DVD COMPREND

- ENTRETIEN AVEC NICOLAS PHILIBERT (20')
- RÉCITATIONS (8')
- SUJET SUR CANNES "FESTIVAL 1" (05')
- BANDES-ANNONCES

DVD 9 couleur Durée 1H44 env. Interdit à la location

© 2002 Maf Films, Arle France Cinéma, Les Films d'Ici, CNCF
 © 2003 Maf Films, Arle France Cinéma, Les Films d'Ici, CNCF
 © Maf Films, Nicolas Philibert, Christian Gau. Tous droits réservés.

Avec le soutien de:

Tous droits d'exploitation et de reproduction réservés. Projection de ce vidéogramme est interdite pendant deux ans après parution de droit d'auteur. Réimpression strictement et uniquement autorisée au demandeur pour son usage interne dans le cadre scolaire et privé. Toute réimpression interdite. Soufflage pour radio diffusion. Réimpression de reproduction interdite. Les commentaires s'adressent à nos partenaires éducatifs. DVD 114 004 4

| RÉGION | VERSION | AUDIO |
|---------------------------------|---------|-----------------|
| 2 | PAL | STEREO SURROUND |
| LANGUES | | |
| FRANÇAIS | | |
| ANGLAIS VOIX OFFRIS ET MAJESTIC | | |
| FORMAT | | |
| 1.66 | | |

Film et écrans : 16/9 compatible 4/3

TOUS PUBLICS

L0004300

pour tout savoir : 3619 france tv 0.34 Clien www.france.tv.com

Sélection officielle Cannes 2002

Maf Films présente

Être et avoir

un film de Nicolas Philibert



Être et avoir

Voix off: Philippe Hersant, Franck Kuffel, Michel, Laurent, Béatrice, Lucie, Régis, Christophe, Jo, Adèle, Clément, Louis, Jérôme, Nicolas, Philibert, Nicolas, Vincent, Yveline, Bertrand, Jeanne, et Jonathan, Frédéric, Prudence, Benoît, Jérôme, Olivier, Gilles, Benoît, Jérôme, Vincent, Serge, Luce, et Isabelle, Maf Films, Arle France Cinéma, Les Films d'Ici, Centre National de Documentation Pédagogique et la production de Canal +. Centre National de la Cinématographie, le Centre de la culture et de la jeunesse de l'Éducation Nationale, le Conseil Régional d'Auvergne, et le Pôle de Production de la Région de Lorraine

Droit à son image

Photographier un mineur à l'école scolaire



la diffusion des photographies des mineurs dans le cadre des photographies scolaires ne peut être faite que sur le réseau intranet protégé de l'établissement.



Droit à son image

Photographier une personne décédé



François mitterrand 26 octobre 1916 – 8 janvier 1996

Droit à son image

Filmer une presonne publique



Droit à son image

Atteinte à la dignité de la personne

Article 16

« La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. »

Article 16-1 du Code Civil :

« Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable. Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial. »

article L. 227-24 du Code pénal, de 1994, réprime
la diffusion *« par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support »*
d'un message *« de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine »*

Droit à son image

Atteinte à la dignité de la personne

« Attendu que T. Grossmann est ainsi représenté dans une attitude de souffrance particulièrement aiguë, à laquelle est ajoutée l'humiliation qu'il y a pour lui à être atteint dans sa chair par un ennemi qui inspire la terreur qui s'impose comme un vainqueur. Que le cadrage du cliché, qui est effectué sur son visage, exhibé en premier plan en grandes dimensions, met l'accent sur ces sentiments de détresse et de défaite ; attendu que la publication de cette image porte atteinte au respect de la dignité due au demandeur en ce que celle-ci le montre dans la situation d'une victime asservie par son bourreau et révèle ainsi sa faiblesse »

Droit à son image

Atteinte à la dignité de la personne



Claude Erignac avec sa femme
Assassiné le 6 février 1998

Droit à son image

Atteinte à la dignité de la personne



Accident du pic de bure le 1er juillet 1999

Droit à son image

Photographie avant un procès



procès Balkany

détenu anonyme

Droit à son image

Photographie avant un procès

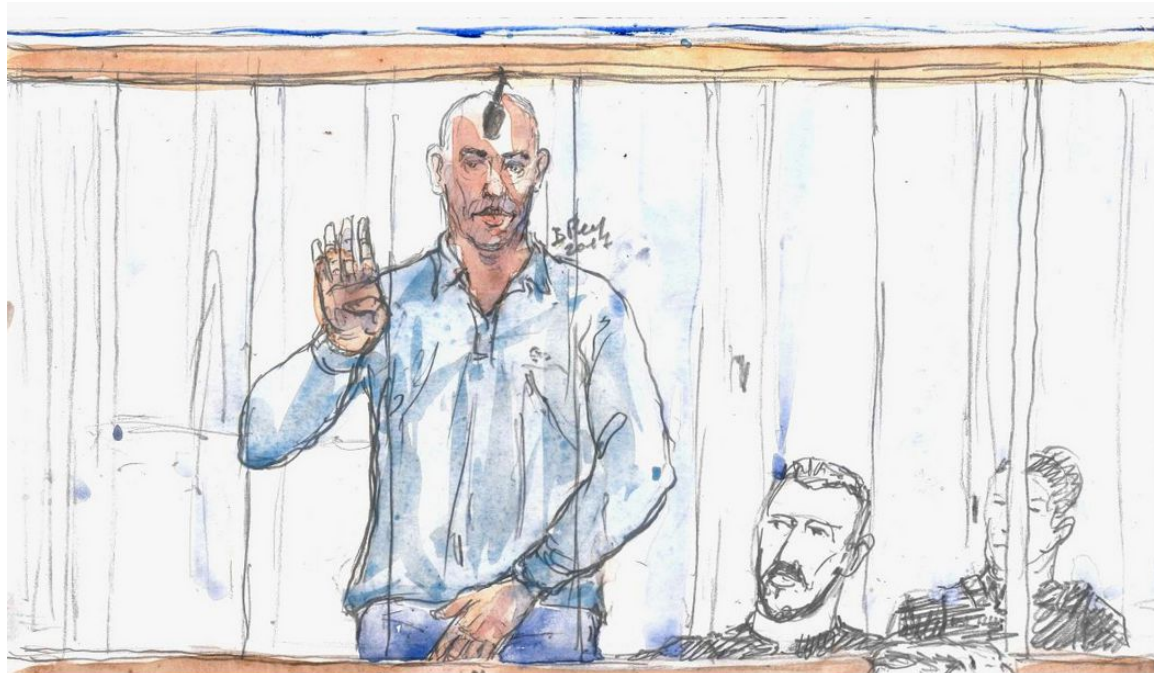


« toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie »

Droit à son image

Photographier pendant un procès

procès mediator



procès de Rédoine Faïd

Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Droit à son image

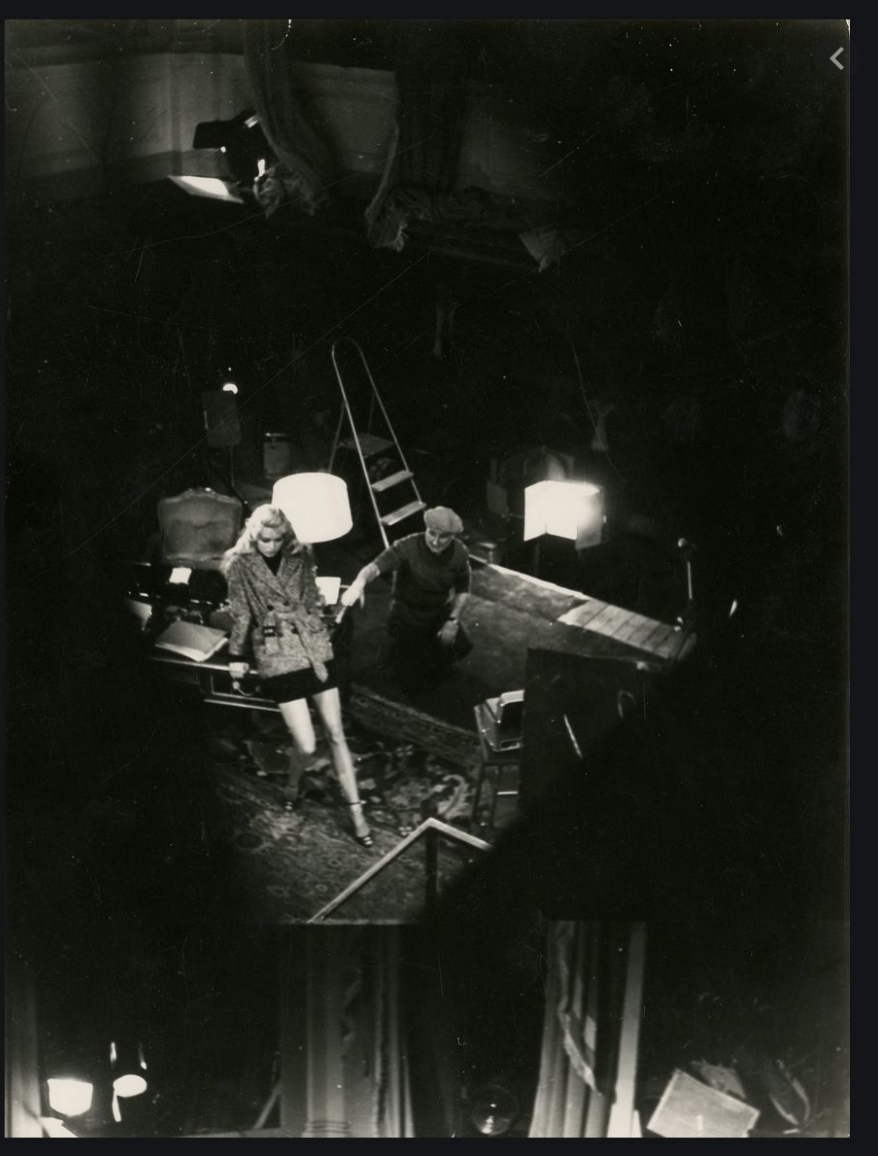
Photos de plateau (spectacle ou film)



En cas de malheur de Claude Autant-Lara 1958

Droit à son image

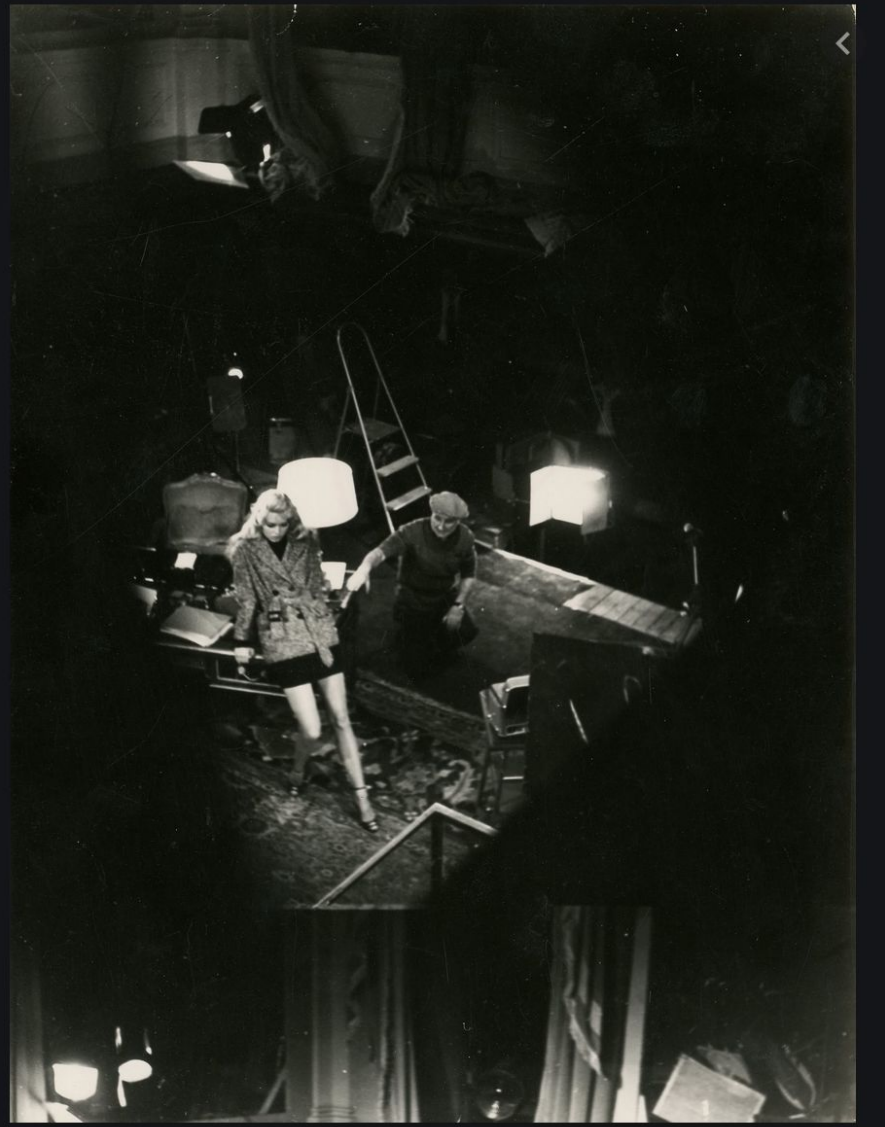
Photos de plateau (spectacle ou film)



En cas de malheur de Claude Autant-Lara 1958

Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



« qu'en vertu de la convention collective nationale conclue le 30 avril 1950 entre le syndicat français des producteurs de films et le syndicat des techniciens de la production cinématographique, le photographe de plateau est seul responsable des qualités artistiques et techniques de ses photographies, et que le fait que les photographies soient prises sur le lieu du tournage et à l'occasion de celui-ci, même si certains éléments essentiels comme le décor, les objets, les costumes et le maquillage sont préconstitués pour les besoins du film lui-même, n'est pas de nature à priver, par principe, le photographe de sa liberté artistique ; »

Les trois couronnes du matelot de Raoul Ruiz 1983

Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Les trois couronnes du matelot
de Raoul Ruiz 1983



Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Les trois couronnes du matelot
de Raoul Ruiz 1983

« qu'il est attesté par des employés de l'INA que /.../ est bien l'auteur de la photographie litigieuse, et précisé à cet égard par l'attachée de presse que cette photographie a été utilisée pour la présentation du film au Festival de Cannes et par la documentaliste de la photothèque, qu'elle est identifiée et conservée dans les archives de l'INA avec le crédit photo « François E. INA » »

Que la photographie de plateau est éligible à cette protection dès lors qu'elle procède de choix techniques, esthétiques et artistiques indépendants de ceux opérés par le réalisateur et qu'elle porte ainsi l'empreinte de la sensibilité personnelle du photographe dont elle exprime le regard propre ;

Droit à son image

Photos d'artiste dans la vie privée



Taylor Swift

Droit à son image

Vidéo d'artiste dans le cadre professionnel

La loi du 3 juillet 1985 crée les droits voisins, au profit :
des artistes interprètes
des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes
des entreprises de communication audiovisuelle

Les artistes interprètes jouissent d'un droit moral :
sur leur nom : le nom de l'artiste doit être associé à son interprétation
sur d'éventuelles modifications : on ne peut pas modifier l'interprétation sans son autorisation (si la modification dénature l'interprétation)

Droit à son image

Vidéo d'artiste dans le cadre professionnel

Loi Lang
Licence légale et rémunération équitable



article L. 214-1 du code de la propriété littéraire et artistique
« lorsqu'un phonogramme a été publié à des fins de commerce, l'artiste interprète et le producteur ne peuvent s'opposer à sa communication directe dans un lieu public, dès lors qu'il n'est pas utilisé dans un spectacle ; à sa radiodiffusion, non plus qu'à la distribution par câble simultanée et intégrale de cette radiodiffusion. »